



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 21 novembre 2024 à 20h15 à halle de gymnastique

Le vice-président, M. Philippe Rondez salue l'assemblée constituée de 36 ayants-droits. 7 personnes non domiciliées à Cornol sont également présentes. Cette assemblée a été convoquée règlementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N° 40, du jeudi 7 novembre 2024 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. Mme Annie Varrin et M. Frédéric Surmont sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2024

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté.

2. Discuter et voter un crédit d'étude de CHF 160'000.00 TTC en vue de l'agrandissement de l'école primaire, sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

- M. Philippe Rondez donne lecture du point et cède la parole à Mme Stéphanie Marquis, conseillère communale en charge du dicastère de l'école. La question d'entrée en matière n'émettant aucune remarque particulière, la présentation débute.
- Mme Stéphanie Marquis précise que le point soumis à l'assemblée constitue un crédit d'étude permettant de mener le projet jusqu'aux appels d'offres. L'effectif de l'école a augmenté de 20% ces deux dernières années et 104 élèves sont actuellement scolarisés. La population du village ne cesse de croître et toutes les classes sont occupées.
- Trois bureaux d'architecture ont été sollicités pour préparer une étude de faisabilité. Le conseil communal a retenu le bureau Sironi & Associés SA après analyse des trois projets. La parole est cédée à Mme Coralie Favre du bureau Sironi & Associés SA pour la présentation détaillée du projet.
- Mme Coralie Favre salue l'assemblée et se présente. Elle explique que le projet présenté ce soir n'est pas définitif. Il a été réalisé en tenant compte des besoins des utilisateurs à la demande du conseil communal afin de définir un montant permettant de chiffrer le coût du crédit d'étude. Il prévoit un agrandissement des locaux d'environ 420 m2 comprenant :
 - 3 salles de classes supplémentaires de 64 m2 chacune
 - 1 bureau de direction de 15m2
 - 1 local de médiation de 15 m2
 - 1 local de conciergerie de 45 m2
 - L'accès aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Des modifications au sein des locaux existants sont également envisagés. L'agrandissement est prévu au sud-ouest de la parcelle avec la création d'un bâtiment sur deux étages.

- Rez-de-chaussée : La prolongation du bâtiment existant est proposée en continuité de la classe enfantine et de la salle des 7 et 8H existantes. Le local de conciergerie serait aménagé dans la classe enfantine actuelle et la classe enfantine serait créée en prolongement de celui-ci. Un préau couvert de 184 m2 est envisagé si la création d'une salle communale de 112 m2 en prolongement de la future classe enfantine est abandonnée. Une entrée indépendante permettant l'accès dans le bâtiment scolaire à côté de la classe enfantine serait créée. L'aménagement de l'ascenseur est envisagé à l'arrière des escaliers.
- 1^{er} étage : il est prévu d'aménager dans la bibliothèque existante, des cloisons pour créer un local destiné à la médiation ainsi qu'à l'infirmière scolaire de 15 m2. Un économat de 20 m2 serait également créé à côté du local de médiation. La création de WC à l'étage est envisagée, notamment pour l'usage



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

des personnes à mobilité réduite. L'espace de la classe actuelle des 7-8H serait réattribué en local de direction, salle des maîtres et local de reproduction du matériel et trois classes de 64 m2 seraient aménagées en prolongement.

▪ Coûts :

CFC 1	Travaux préparatoires	CHF	88'000.00
CFC 2	Bâtiment	CHF	2'105'000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF	27'000.00
CFC 5	Frais, taxes et réserve	CHF	105'000.00
TOTAL TTC		CHF	2'325'000.00

Option salle communale	CHF	125'000.00
TOTAL TTC avec salle communale	CHF	2'450'000.00

- Subventions : dans le cadre de ce projet, des subventions cantonales s'élevant à 33.2%, soit environ CHF 763'000.00, pourraient être touchées par le Service de l'Enseignement (SEN). Les subventions Pronovo pourraient également être perçues pour la pose des panneaux solaires.

Questions / Interventions :

- Il est demandé si les toits plats qui ont mauvaise réputation, sont au point à l'heure actuelle. Mme Coralie Favre répond qu'à l'heure actuelle, divers matériaux sont utilisés pour couvrir les toits plats et ceux-ci fiables.
- Un citoyen souhaite savoir si l'agrandissement prévoyant 3 salles de classes supplémentaires est justifié par rapport au nombre d'enfants fréquentant l'école actuellement ou si celles-ci seront créés dans le but d'offrir à l'école une marge de manœuvre en cas d'augmentation des effectifs à l'avenir. Il est répondu par Mme Stéphanie Marquis qu'actuellement, nous avons des classes de 29 élèves alors que la loi les limite normalement à 24 enfants au maximum. Les dimensions des classes sont définies par la loi et le minimum requis est de 64 m2. Mme Coralie Favre ajoute que ce projet permet de voir plus loin afin d'éviter que dans une dizaine d'année, la commune ne soit contrainte de réinvestir davantage si un manque de places devait à nouveau se présenter. M. Jésus Moreno précise qu'une preuve de clause du besoin a été réalisée par la directrice de l'école et a été adressée au Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) de la RCJU pour prise de position. La fermeture des commerces du village inquiète ce citoyen. Il se demande si cette situation ne risque pas de provoquer une diminution du nombre d'habitants à Cornol. Il est répondu que malgré la diminution du nombre de commerces locaux, la population continue d'augmenter. Cela fait plusieurs années que la barre des 100 élèves a été dépassée.
- Une citoyenne demande où seront scolarisés les élèves durant les travaux. Cette question n'a pas encore été définie. Mme Coralie Favre explique qu'il pourrait être envisageable de prévoir la réalisation des travaux bruyants les mercredis après-midi et samedis ainsi que durant les vacances. Une rocade entre les classes pourra également être envisagée durant cette période.
- Un ayant-droit demande si le conseil communal envisage d'équiper la salle communale d'une petite cuisine et de sanitaire afin de permettre la location aux citoyens. Il est répondu que la question n'a pas été étudiée. Pour rappel, l'assemblée est appelée à voter un crédit d'étude du projet ce soir. Le conseil communal prendra cependant en compte toutes les remarques et propositions émises par l'assemblée si le crédit est accepté. En principe, l'utilisation de cette salle devrait être destinée aux assemblées communales. Cependant la mise à disposition pour les sociétés locales est également envisagée.
- M. Gilles Villard relève qu'au niveau comptable, une école doit être amortie à 3% sur 33 ans. Ce projet d'agrandissement a été envisagé également dans le but d'éviter de devoir scolariser les enfants dans les



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

villages voisins à l'avenir. Il rappelle qu'aucun investissement important n'a été réalisé du côté « bâtiment scolaire » depuis la construction de l'école.

- Il est demandé si au lieu de prévoir une salle communale, il serait envisageable d'aménager des cloisons amovibles permettant de séparer la halle de gymnastique en deux parties. Cette configuration n'est pas idéale et l'utilisation principale de cette salle doit rester destinée aux leçons de sport de l'école.
- Un citoyen prend la parole pour rappeler qu'il ne faut pas minimiser le besoin de places au sein du bâtiment scolaire. Actuellement le taux de natalité dans le district est croissant et il est important de penser plus loin. Si Cornol agrandit son école, cela pourrait permettre dans le futur d'éventuellement accueillir des élèves des villages alentours sans devoir délocaliser les enfants du village.
- Il est relevé qu'il pourrait être important de permettre l'utilisation de la salle communale pour d'autres événements que les assemblées communales telles que de petites manifestations dans le cadre pédagogiques. Il est rappelé que le projet d'agrandissement pourra être envisagé avec ou sans la salle communale. Si la salle communale est construite, la taille du préau couvert sera réduite. Il pourrait même être envisageable de créer cette salle d'ici plusieurs années.
- Un citoyen demande si des rénovations de l'école actuelle seront nécessaires dans les années à venir. L'école a été construite dans les années 1965 - 1966 et il est clair que des travaux d'entretien courant devront être envisagés. Depuis de nombreuses années des montants permettant l'entretien des classes sont ajoutés dans le cadre du budget de fonctionnement. En revanche, le remplacement des fenêtres ainsi que des travaux en lien avec le système de chauffage devront être envisagés dans le futur. Nous ne sommes pas à l'abri de la mise en vigueur de nouvelles normes qui pourraient nous imposer des travaux de remise aux normes dans la halle de gymnastique.

Les citoyens n'ayant pas d'autre question, il est demandé à Mme Coralie Favre de quitter la salle pour le vote.

Le vice-président des assemblées procède au vote à mains levées. Le crédit d'étude de CHF 160'000.00 TTC en vue de l'agrandissement de l'école primaire est accepté à la majorité évidente.

Mme Coralie Favre du bureau Sironi & Associés est rappelée. M. Philippe Rondez l'informe que le crédit d'étude a été accepté. Elle est remerciée et libérée.

3. Discuter et voter un crédit de CHF 225'000.00 TTC destiné à la réfection de la place de jeux de l'école primaire, sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

M. Philippe Rondez donne lecture du point et cède la parole à Mme Stéphanie Marquis. La question d'entrée en matière est posée à l'assemblée puis la présentation débute.

- Notre aire de jeux date d'il y a 15 ans et est l'unique place de jeux du village. Après un contrôle périodique des installations, il a été constaté que les infrastructures ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur. La tyrolienne a été retirée et les balançoires subiront le même sort dans le futur du fait du mauvais état du bois.
- Un groupe de travail a été créé pour étudier ce dossier et la maison Proxylon Sàrl au Landeron été mandatée pour la réalisation du projet.
- La configuration de la future place de jeux est montrée à l'assemblée par le biais d'un plan. Les infrastructures seront en métal, des sols en résine seront coulés au pied des jeux et la plantation de



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

diverses essences est prévue. Deux espaces ombragés dotés de bancs et tables ainsi que de blocs de pierre seront aménagés.

Devis :

Coût des travaux :

Proxylon Sàrl, 2525 Le Landeron	→ Equipements et sols amortissants	CHF 175'000.00 TTC
F. Beuchat Sàrl, 2952 Cornol	→ Travaux de génie civil	CHF 41'693.80 TTC
Fabrice Rondez Sàrl, 2900 Porrentruy	→ Réengazonnement des surfaces et plantations d'arbres et de haies	CHF 6'249.90 TTC
Lachat SA, 2954 Asuel	→ Blocs de pierre, transports et mise en place	CHF 1'167.50 TTC
TOTAL		CHF 224'111.20 TTC

Une demande préalable de subvention a été adressée au Département de la Formation, de la Culture et des Sports de la RCJU. D'autres recherches de dons seront effectuées une fois le projet accepté.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. Philippe Rondez procède au vote à mains levées. Le crédit de CHF 225'000.00 destiné à la réfection de la place de jeux de l'école est accepté à la majorité évidente.

M. Philippe Rondez clôt cette assemblée extraordinaire à 21h00 en remerciant chacun de sa présence. Il donne rendez-vous aux citoyens lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2024 à la salle paroissiale à 20h15. Le vice-président libère l'assemblée après avoir souhaité une excellente fin de soirée à chacun.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Vice-Président : La Secrétaire :

Philippe Rondez

Rachel Hulmann